

Les tracts

Le mot tract, d'après le **Robert** et le **Grand Larousse de la langue française**, serait apparu dans la langue anglaise en 1762, et en français en 1832 avec le sens suivant :

« Petite feuille ou brochure de propagande religieuse, politique, etc. » (**Robert**)

ou encore

« Brochure, opuscule sur une question politique, religieuse, etc. » (**Larousse du xx^e siècle**). **Littre** ignore le mot.

Quant au plus récent dictionnaire de langue, le **Grand Larousse de la langue française**, il distingue un premier sens vieilli, qui correspond à la définition du **Larousse du xx^e siècle**, et ajoute un second sens :

« Petite feuille de papier imprimée qu'on distribue, ou petite affiche qu'on colle aux murs, à des fins d'information ou de propagande. »

Cette définition, de loin la plus précise, apporte des éléments essentiels pour caractériser le tract :

1° La destination : le tract est distribué à des fins d'information ou de propagande.

2° La taille : le tract est petit.

Par contre, certaines affirmations sont contestables, sinon fausses :

1° Un tract n'est pas forcément imprimé. Il peut être ronéoté, multigraphié, voire manuscrit.

2° Le départ n'est pas fait entre l'affiche et le tract.

Il convient donc d'ajouter quelques éléments pour préciser ce qu'est un tract. On va tâcher de les classer par rapport à la définition du tract :

1° Le tract est **petit**. C'est la taille qui le différencie de l'affiche, qui a la même fonction d'information ou de propagande.

2° Le tract est **gratuit**. Il est gratuit car sa valeur, sa rentabilité réside dans l'information qu'il donne, le comportement qu'il amène, comportement d'acheteur de lessive ou de tout autre produit du commerce, comportement d'électeur ou plus largement de citoyen.

3° Le tract est distribué à des fins d'**information** ou de **propagande**.

Le support et la méthode d'impression sont accessoires. Actuellement, le support est le papier, mais, si d'autres matières venaient à supplanter la cellulose du bois, cela n'influerait pas essentiellement sur le tract. Le tract est en général ronéoté, multigraphié ou imprimé, mais il peut être aussi, en des périodes de répression et de clandestinité, manuscrit.

Reprenons le premier point afin de le préciser. L'affiche est de taille suffisamment grande pour attirer l'attention, sinon être lue, de loin. Elle est, le plus souvent, imprimée sur un seul côté, car l'autre est destiné à être collé sur une paroi opaque. Le tract est petit, car conçu pour être distribué de la main à la main, pour être lu par la personne qui le reçoit, alors que l'affiche a une destination collective. Il peut donc être écrit recto-verso. En temps de clandestinité existe une forme spéciale à mi-chemin du tract et de l'affiche : le **papillon**. Encore plus petit que le tract, souvent préencollé, rédigé sur un seul côté, le papillon est destiné à l'affichage, mais sa taille l'apparente au tract.

Si nous revenons maintenant sur les deuxième et troisième points, on a distingué deux fonctions du tract :

- Information publicitaire en vue de la vente d'un produit ou d'un service.
- Information politique ou sociale ayant trait à la vie publique.

Profitant des richesses de la langue française, ne pourrait-on distinguer le **tract**, porteur d'informations sur la vie du citoyen, du **prospectus** à caractère commercial ? Le **Grand Larousse de la langue française** donne en effet cette définition du prospectus :

« Feuille ou brochure présentant un article de commerce et diffusée à des fins publicitaires. »

On aboutirait alors à cette définition certainement perfectible du tract :

Petite feuille distribuée gratuitement afin de diffuser une information ayant trait à la vie publique (politique ou sociale).

Le tract n'est pas soumis formellement au dépôt légal. Ses auteurs et diffuseurs n'attachent, le plus souvent, aucune importance à sa conservation pour la postérité. On pourrait, sans trop s'avancer, ajouter au projet de définition du tract donné ci-dessus, l'expression « **à caractère éphémère** ».

Une infime partie des tracts arrive par la voie du Dépôt légal. Ce sont les événements de mai 1968 qui ont entraîné un engouement pour cette forme de documents : la variété, la richesse et l'originalité des tracts et affiches de mai 1968 ont déclenché une passion à peu près contemporaine des événements pour ces documents, et amené la constitution presque immédiate de collections privées ou publiques avec une incontestable spéculation financière sur les plus belles affiches de cette période.

C'est au dévouement des conservateurs du Service du catalogue de l'Histoire de France, Mlles Morin, Maury et Simon, qui ont souvent pris des risques, que la Bibliothèque nationale doit de posséder probablement la plus riche collection de tracts de mai 1968. Cette collection s'est accrue et continuée grâce à un réseau de collecteurs et donateurs bénévoles, le plus souvent anonymes, qui font parvenir régulièrement au Service du catalogue de l'Histoire de France environ un millier de tracts chaque mois.

Pour la période antérieure à mai 1968, il ne faut pas négliger de mentionner la très belle collection de tracts clandestins français de la Deuxième guerre mondiale rassemblée grâce à l'action de M. Roux-Fouillet. Mais, dans l'ensemble, avant 1968, le nombre de tracts conservés à la Bibliothèque nationale est très limité. On en retrouve cependant mêlés aux affiches au fur et à mesure qu'avance le classement des dizaines de milliers d'affiches conservées à Versailles.

Les collections de la Bibliothèque nationale sont dominées de façon écrasante par la production parisienne de tracts. Il serait souhaitable que s'établisse, dans toute la France, au niveau des bibliothèques municipales, des collections de tracts locaux.

Il n'existe actuellement aucune norme de catalogage des tracts et il est douteux que, dans l'état de dénuement où végètent les bibliothèques en France, une norme puisse être conçue et appliquée avant le prochain millénaire.

En l'absence de catalogage des tracts, les lecteurs doivent, comme c'est le cas général dans les archives, dépouiller des liasses de tracts classés suivant un ordre logique. On voit d'ailleurs mal ce qu'un catalogage tract par tract pourrait apporter au lecteur : parcourir la fiche lui prendrait presque autant de temps que de consulter le tract !

Les principaux cadres de classement actuellement en usage sont le classement chronologique et le classement systématique.

A la Bibliothèque nationale, les tracts sont classés dans l'ordre chronologique, année par année, avec sous-classement par mois. A l'intérieur de chaque mois est esquissé un sous-classement sommaire par collectivités-auteurs.

A la Bibliothèque historique de la Ville de Paris et à la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine le classement se fait par thèmes, les tracts étant regroupés par exemple dans des dossiers : Féminisme, Affaire Lip, Affaire Overney...

La conservation et la communication des tracts posent toute une série de problèmes liés à l'abondance des documents excluant le montage et la reliure généralisés, et exigeant une communication sous surveillance étroite et constante.

Alfred Fierro
Chef du Service de l'Histoire de France